

DELIBERATION CA021-2017

Vu le d cret 71-871 du 25 octobre 1971 portant cr ation de l'Universit  d'Angers
Vu les articles L123-1   L123-9 du code de l' ducation
Vu le livre VII du code de l' ducation et notamment son article L719-7
Vu les statuts et r glementations de l'Universit  d'Angers

Vu les convocations envoy es aux membres du conseil d'administration le 15 f vrier 2017.

- **Objet de la d lib ration** : D p t de la demande de financement FEDER pour le projet Achat  quipement  lectroenc phalographe (EEG)

Le conseil d'administration r uni le 9 mars 2017 en formation pl ni re, le quorum  tant atteint, arr te :

Le d p t de la demande de financement FEDER pour le projet Achat  quipement  lectroenc phalographe (EEG) est approuv .

La d cision est adopt e   l'unanimit  avec 27 voix pour.

Fait   Angers, le 10 mars 2017

Christian ROBL DO
Pr sident de l'Universit  d'Angers



La pr sente d lib ration est imm diatement ex cutoire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif pr alable aupr s du Pr sident de l'Universit  dans un d lai de deux mois   compter de sa publication. Conform ment aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite cons cutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite d cision pourra faire l'objet d'un recours aupr s du tribunal administratif de Nantes dans le d lai de deux mois. Pass  ce d lai, elle sera reconnue d finitive.

Affich  et mis en ligne le **28 mars 2017**

Projet Achat équipement EEG: Note explicative sur le plan de financement

1. Description de l'opération

Le projet repose principalement sur Patrick Van Bogaert (PU-PH, LARIS) et Anne Humeau-Heurtier (LARIS). Patrick Van Bogaert est chef du service de neuropédiatrie au CHU d'Angers et membre du LARIS depuis septembre 2016. Lors de son expérience à l'Université Libre de Bruxelles il a, à l'aide de cet équipement, développé des travaux de recherche chez l'**enfant épileptique** dont l'importance a été saluée par l'obtention d'un **financement européen FP7** (DESIRE, en collaboration avec l'Allemagne).

L'équipement s'insère dans la stratégie commune du CHU et du LARIS de poursuivre leurs travaux sur l'analyse des EEG chez les enfants. Cette thématique a déjà fait l'objet d'une **ANR TecSan** (LARIS et CHU d'Angers) dont l'objectif était de développer un portail offrant des services de télémédecine et de e-learning en EEG du nouveau-né en associant plusieurs hôpitaux de la région et des industriels spécialisés dans le transport sécurisé des données médicales. Particulièrement écologique et relativement peu onéreux en termes d'achat, de maintenance et d'infrastructure en comparaison aux techniques alternatives (magnéto-encéphalographie ou imagerie par résonance magnétique fonctionnelle), l'EEGhd connaît un essor important.

La présence d'un équipement EEGhd au LARIS contribuera à **conforter la place de l'UA et du CHU d'Angers comme centre de référence en neuropédiatrie** dans la région Pays-de-la-Loire.

Grâce à des applications potentielles très larges, la présence d'une machine d'EEGhd à l'UA favorisera l'**émergence de projets de recherche variés en neurosciences** tels que le développement cérébral, la réadaptation fonctionnelle ou encore les sciences cognitives.

2. Coût d'acquisition de l'équipement

	Montant
Equipement EEG+ transport	170 118,00
Solution d'archivage des données	2 560,00
Système Fastrak	6 600,00
Sous-Total sans frais de douane	179 278,00
Frais marchés publics	1000,00
Sous-total	1000,00
Totaux	180 278,00

3. Financement

Sources de financement	Montant	Taux	Commentaires
Région	39 900,00	22,10%	courrier de notification
Feder *	72 111,20	40,00%	
Ua DRIED **	68 266,80	37,90%	Acquis
Total	180 278,00	100%	

* Respect des modalités de financement applicables sur les fonds européens_DOMO.

** Détail autofinancement UA (22 800 PPI validé en bureau de la CR en sept 2016 + 45 466,80€ overheads prélevés sur le projet /DESIRE)